

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE**

DECISION COMMUNAUTAIRE 2026_054

Objet : Autorisation de signature de la modification de contrat n°1 au marché M24.037 Travaux de réhabilitation et d'extension de l'Hôtel Sockeel à Cassel en vue d'y installer l'Office de Tourisme Intercommunal - Lot n°13 CVC - Plomberie

Le Président de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment son article R. 2194-8 ;

Vu la délibération n°2024/198 du 17 décembre 2024 autorisant la signature du marché M24.037 Travaux de réhabilitation et d'extension de l'Hôtel Sockeel à Cassel en vue d'y installer l'Office de Tourisme Intercommunal – Lot 5 « Plâtrerie – Plafonds suspendus » et toutes les modifications qui pourraient intervenir lors de son exécution à la société LAIGNEL (62138 AUCHY LES MINES) pour un montant total de 185 567,59 € HT soit 222 681,12 € TTC ;

Considérant la nécessité de modifier la référence des vasques dans les sanitaires ;

DECIDE

Article 1 : De signer la modification de contrat 1 relatif au marché M24.037 « Travaux de réhabilitation et d'extension de l'Hôtel Sockeel à Cassel en vue d'y installer l'Office de Tourisme Intercommunal – Lot 13 « CVC – plomberie » avec la société LAIGNEL (62138 Auchy les Mines) pour un montant total de 721,18 € HT soit 865,42 € TTC.

Le montant global et forfaitaire initial du marché évolue de 185 567,59 € HT à 186 288,77 € HT (soit 223 546,52 € TTC).

L'augmentation introduit par l'avenant est de +0,39 %.

Article 2 : Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 19 MARS 2026

**Par délégation,
Le Vice-Président en charge des
Finances, du pacte fiscal et financier et
de l'achat public**

Jérôme DARQUES

